

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-14975 / 100993  
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier  
départements d'affinages et production poudre d'argent.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H  
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 09-14977 / 110917  
Merck Serono SA, 1211 Genève 20  
service de maintenance: interventions de dépannages sur les équipements et les  
infrastructures des bâtiments du site.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.10.2009–30.09.2012 (Nouveau permis)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 09-14976 / 108899  
Parking Place de Cornavin SA Fondation des Parkings, 1227 Les Acacias  
surveillance parking (centre de contrôle technique 24/24)  
besoins spéciaux de consommation  
16 H  
03.12.2009–30.11.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14667 / 101181  
Bourquin SA, 2108 Couvet  
étampage – collage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
44 H  
15.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement)
- 09-14688 / 101276  
Henri Messeiller SA, Imprimerie-papeterie de Saint-Nicolas, 2006 Neuchâtel  
production: impression du Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
18.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement)
- 09-14805 / 110585  
Jacques Allemann SA, 2555 Brügg BE  
laminage et tréfilage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.10.2009–30.09.2012 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14686 / 100778  
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments: 302, 317, 334, 337, 351, 352, 358, 363, 371, 382, 398, 415, 452 et 399.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
103 H  
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14802 / 111019  
Nestlé Business Service SA, 1030 Bussigny-Lausanne  
service informatique et technique (techniciens ISIT)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
34 H  
01.04.2009–31.03.2011 (Modification)

- 09-14807 / 111689  
Cambridge Technology Partners SA (Switzerland), 1260 Nyon  
technicien / informaticien (consultant IT) pour l'implémentation de nouvelles applications informatiques auprès des clients(\*). Intervention de piquet lors de la mise en service.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.09.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 09-14687 / 100778  
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments: 317, 334, 337, 343, 351, 415, 452, 255 et 399.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
222 H  
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-14813 / 109179  
Silitec fibers SA, 2017 Boudry  
atelier et ligne de fabrication de fibre optique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
16 H  
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 octobre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail